

PROTOCOLE POUR LES ACTIVITÉS

Duché de Bicolline

Septembre 2021

Passeport vaccinal exigé

Vous trouverez dans ce guide le protocole sanitaire et de conduite à respecter pour la reprise des activités de Bicolline.

Ce protocole a été rédigé en se basant sur les documents officiels disponibles du gouvernement, des recommandations de Santé Québec et du Plan de sécurité sanitaire COVID-19 de l'industrie touristique, le guide pour les secteurs de la restauration et bars ainsi que celui des activités de plein air, loisir et sport.



CONSIGNES GÉNÉRALES CONCERNANT LES ACTIVITÉS

- L'inscription en ligne pour les activités est obligatoire pour y participer. Il n'y a aucune inscription possible sur place.
- **Si vous êtes malades ou avez des symptômes s'apparentant à la Covid-19 ou si votre température est égale ou supérieure à 38°C, merci de ne pas vous présenter.**
- **À votre arrivée vous devrez présenter votre passeport vaccinal pour être en mesure de participer à l'activité. Prenez note que cette décision est prise en fonction des mesures gouvernementales qui ont été annoncées le 10 août dernier et qui seront appliquées à tout le Québec dès le premier septembre. Vous pouvez consulter le décret ministériel en suivant le lien ci-bas.**

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19/lieux-et-activites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19>

Symptômes de la COVID-19

1 symptôme parmi ceux-ci ou 2 symptômes parmi ceux-ci

Apparition ou aggravation d'une toux, fièvre (38°C et plus), difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale (avec ou sans perte de goût)

Un symptôme général (douleurs musculaires, mal de tête, fatigue intense, perte importante de l'appétit), mal de gorge, diarrhée

ARRIVÉE



- Le site ouvre à 7h30 le samedi de l'activité.
- Le site sera accessible pour les véhicules entre 7h30 et 9h30. Par la suite, tous les véhicules devront être stationnés sur le stationnement P1 ou dans le stationnement des cessionnaires (pour les personnes ayant un espace réservé).
- Votre arrivée en véhicule se fait par l'entrée principale du débarcadère où deux pavillons d'accueil seront montés pour vérifier votre inscription et votre passeport sanitaire.
- Aucune arrivée possible le vendredi.
- **Uniquement les propriétaires de cession peuvent loger dans leur bâtiment après l'activité en respectant les mesures gouvernementales s'appliquant en zone verte.**
- Les cessionnaires doivent avoir quitté le site du Duché de Bicolline pour midi le dimanche 26 septembre.

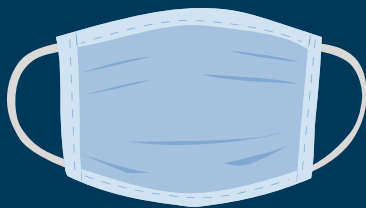
ZONE D'ACTIVITÉ ET CONSIGNES



- Les affrontements auront lieu sur l'ensemble du terrain.
- Il y aura un maximum de 500 participants répartis en deux groupes de 250 personnes, ces groupes seront subdivisés en 5 unités de 50 personnes.
- Il y aura deux zones de distribution pour les repas.
- Le détail complet de l'activité sera disponible dans la description de l'activité sur notre site internet.

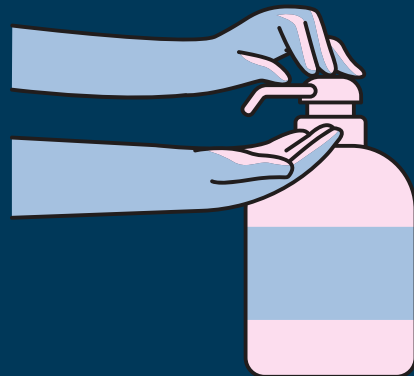
AUBERGE ET SANITAIRES

- L'auberge est un établissement public, le port du masque est donc obligatoire pour y entrer.
- Vous trouverez du produit désinfectant à l'entrée de l'Auberge, merci de désinfecter vos mains avant d'entrer.
- Pour accéder à l'Auberge vous devrez entrer par l'entrée principale et quitter par la porte de terrasse.
- Le bloc sanitaire sera ouvert;
 - Vous trouverez du produit désinfectant à l'entrée du bloc sanitaire, merci de désinfecter vos mains avant d'entrer.
 - Le port du masque est obligatoire dans le bloc sanitaire.
- Des points d'eau seront accessibles et identifiés. Ces points d'eau sont réservés strictement pour l'approvisionnement en eau potable et en aucun cas ceux-ci doivent être utilisés comme point de lavage des mains.
 - À chaque point d'eau vous trouverez du produit désinfectant, merci de désinfecter vos mains avant l'utilisation du robinet.
- 5 lavabos sont accessibles au bloc sanitaire, pour vous permettre de laver vos mains à l'eau et au savon en tout temps. Nous vous invitons à les utiliser.
- L'espace extérieur entourant l'Auberge est vaste et sera aménagé en conséquence pour l'activité.
- Le bar sera fermé dès 23h30 et l'Auberge sera fermé à minuit.
- Dès minuit nous vous invitons à quitter les lieux en regagnant votre bâtiment (cessions seulement) ou en rentrant chez-vous.



**Le port du masque est
nécessaire dans
l'Auberge et le Bloc
sanitaire**

**Merci de vous
désinfecter/laver les
mains régulièrement et
aux points mentionnés
sur place**



L'information contenue dans ce document pourrait se voir adaptée en vue des consignes sanitaires et gouvernementales annoncées.

**MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION ET
COLLABORATION.**

**NOUS AVONS HÂTE DE VOUS REVOIR SUR
LES TERRES DU DUCHÉ!**

Au plaisir,
L'équipe du Duché de Bicolline